

## Direction Opérationnelle Des Télécommunications d'Annaba

SOUS DIRECTION TECHNIQUE

DEPARTEMENT RESEAU D'ACCES

REF : DOT/SDT/DRA/RU/ 853 /2024

Annaba le, 11/12/2024

A

Mme :Toudert Nabila Ep Haou  
Cité 150 logts N°48 El Kala - El Tarf

**OBJET :** Mise en demeure N° 03 Pour Absence et retard Exécution des Travaux.

**Projets :** Travaux Câble FO pour Modernisation Sider Sidi Amar

BC N° 292 du 08/10/2024 & ODS N° 294 du 08/10/2024

Mme ;

Dans le cadre de la réalisation du projet cité en objet, qui vous été a confié dans le cadre du contrat d'adhésion à commande référencé : 24/AT/DOT23/SDFS/DAL/SM/2024 du 11/03/24, et après une visite de vérification effectuée en date du 10/12/2024, il a été constaté votre absence sur le chantier, aussi et malgré les deux mises en demeure envoyé précédemment, les travaux ne sont pas encore achevés et la cadence d'avancement est trop lente.

A cet effet, je vous mets en demeure afin de procéder à la reprise des travaux et le renforcement du chantier en moyens humains et matériels pour palier le retard enregistré ; Un délai de 08 jours vous ai accordés pour la réception du projet, faute de quoi je me verrai dans l'obligation de procéder à la résiliation de votre contrat, aussi le rajout de votre entreprise sur la liste noire des entreprises défailtantes.



12 ديسمبر 2024

Le Directeur Opérationnel des  
Télécommunications - Annaba

Signé: TERKMANI Mohamed Riad